

## TABLEAU SYNOPTIQUE

# PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

## Ministère des Transports et de la Mobilité durable

### MISSION

Favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec :

- en exploitant nos actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires, aériens et immobiliers ainsi que nos équipements roulants de façon responsable et innovante;
- en réalisant des projets de maintien, d'amélioration et de développement de nos actifs dans une perspective intégrée de mobilité;
- en investissant dans les projets et les mesures favorisant la mobilité durable au bénéfice d'une économie verte tels que le transport collectif et actif;
- en assumant un leadership qui s'exerce par l'ingénierie, l'expertise et l'innovation de même qu'un encadrement normatif et sectoriel.

### VISION

Être un leader et un partenaire clé pour la mobilité durable du Québec

### VALEURS

Collaboration, Rigueur, Excellence



## Enjeu 1 : Pérennité et qualité des actifs

Orientation 1 : Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires sur le réseau des transports du Québec

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1. Maximiser les effets des investissements sur la qualité des infrastructures	1. Nombre de kilomètres de chaussées sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état (mesure de départ (2022) : 898 km)	1030	1030	1030	1030
	2. Nombre de structures du réseau routier supérieur et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état (mesure de départ (2020-2021) : 165 structures et ponts municipaux)	184	186	188	190
	3. Nombre de projets routiers réalisés en adaptation aux changements climatiques (mesure de départ (moyenne des quatre années de 2019-2020 à 2022-2023) : 5 projets)	7	9	11	13
2. Accroître les gains économiques et environnementaux du transport des personnes et des marchandises	4. Achalandage en transport collectif (mesure de départ (2022) : 331 millions de déplacements)	331 millions de déplacements (31 décembre 2023)	340 millions de déplacements (31 décembre 2024)	348 millions de déplacements (31 décembre 2025)	357 millions de déplacements (31 décembre 2026)
	5. Tonnage de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec (mesure de départ (2022-2023) : 210 612 milliers de tonnes)	211 033 milliers de tonnes	212 933 milliers de tonnes	215 062 milliers de tonnes	218 288 milliers de tonnes
3. Contribuer à la réduction du nombre d'accidents mortels ou graves	6. Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels ou graves (mesure de départ (moyenne triennale de 2017-2018-2019) : 1 512 accidents)	≥ 1,5 % par rapport à 2017-2018-2019	≥ 1,75 % par rapport à 2017-2018-2019	≥ 2,0 % par rapport à 2017-2018-2019	≥ 2,25 % par rapport à 2017-2018-2019

## Enjeu 2 : Pratiques exemplaires en matière de mobilité durable

Orientation 2 : Prioriser la mobilité durable dans les pratiques du Ministère

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4. Accroître l'utilisation des pratiques écoresponsables par le Ministère	7. Pourcentage des véhicules légers du parc gouvernemental qui sont électriques (mesure de départ (au 31 mars 2023) : 19 %)	24 %	28 %	39 %	54 %
	8. Proportion des nouveaux projets routiers assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, en réalisation, adoptant une approche carboneutre (mesure de départ : S.O.)	60 %	70 %	80 %	90 %
	9. Nombre de projets routiers de 5 millions de dollars et plus conçus en tenant compte de plus d'un mode de transport (mesure de départ : S.O.)	15	20	25	25

## Enjeu 3 : Performance organisationnelle

Orientation 3 : Favoriser l'engagement des membres du personnel et leur bien-être au travail

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
5. Assurer un milieu de travail favorable à l'épanouissement des membres du personnel	10. Taux de mobilisation du personnel (mesure de départ (2021) : 74,9 %)	75 %	76 %	77 %	78 %

## Orientation 4 : Miser sur l'expérience client

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
6. Maximiser l'expérience client des municipalités en s'assurant de leur satisfaction	11. Taux de satisfaction de la clientèle municipale (mesure de départ (2022) : 69 %)	70 %	73 %	77 %	80 %